

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
4 mai 2023**

Présidence : M. Yannick Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 663/22 relatif à la création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte, ouï les rapports de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à la création d'un trottoir à la Rue Jean-Lecomte tels que décrits dans le préavis n° 663/22.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 610'000.-, le compte 9141.38 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article quatre : d'utiliser la réserve au bilan, compte 9281.03 « Fonds éclairage public », pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 10'000.-
- Article cinq : d'utiliser la réserve au bilan, compte 9281.07 « Fonds immeubles », pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 34'000.-
- Article six : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvements aux fonds de réserve, soit CHF 566'000.-, par les comptes nos 433.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 4 mai 2023.

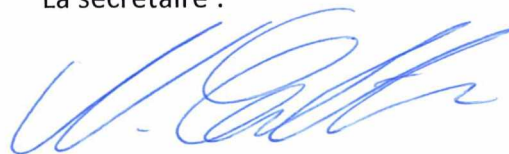
Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich